



## NOTE DE SERVICE

**DATE :** Le 24 avril 2020

**AUX :** Prêtres diocésains et religieux

**COPIE CONFORME :** Diacres permanents, animateurs et animatrices de la vie paroissiale, séminaristes, secrétaires de paroisse, supérieurs et supérieures de congrégations religieuses, présidents et présidentes, vice-présidents et vice-présidentes des Conseils paroissiaux de pastorale, employés et employées du Centre archidiocésain

**DE :** Son Excellence Monseigneur Albert LeGatt  
Archevêque de Saint-Boniface

**OBJET :** **Pandémie COVID-19 - Mise à jour hebdomadaire N° 5**

---

Chers amis, chères amies,

Nous sommes heureux de vous faire part de la mise à jour hebdomadaire n° 5 qui fait un retour sur certains éléments essentiels et qui vous informe de nouveaux renseignements et clarifications par rapport à des questions qui nous ont été posées, d'abord par les doyens lors de notre téléconférence hebdomadaire du mardi matin, et maintenant aussi par les curés, les animatrices et animateurs de la vie paroissiale ainsi que les leaders laïcs de chacune de nos paroisses lors de nos téléconférences avec eux.

### **I. Nouveautés**

#### **Continuation de l'annulation temporaire des assemblées des messes dominicales et de semaine**

Faisant suite à l'annonce du D<sup>r</sup> Brent Roussin, médecin hygiéniste en chef, disant que la province a remis la levée des mesures d'urgence en place jusqu'au 16 mai, mesures qui exigent le niveau actuel de la distanciation sociale (physique), et faisant suite à la téléconférence des évêques catholiques du Manitoba tenue le 17 avril dernier, ainsi qu'à la téléconférence des doyens tenue le 21 avril dernier, la décision suivante a été prise.

**L'annulation des assemblées des messes dominicales décrétée dans le Protocole liturgique N° III du 19 mars 2020, et ceci jusqu'à la fin d'avril, est maintenant prolongée jusqu'au lundi 18 mai 2020.**

Ceci est en lien direct avec les informations que le médecin hygiéniste en chef du Manitoba nous transmet chaque jour. Nous ferons de même à l'avenir. Ceci veut dire que deux semaines avant le 18 mai, nous discernerons de nouveau si l'annulation complète des assemblées liturgiques continue ou non et pour combien de temps elle continue. Viendra le jour où nous pourrons avoir des assemblées; cependant, nous savons que ceci se fera par étapes, par exemple, de 10 (nombre actuel) à 50, ensuite de 50 à 100, ensuite à 250, etc.

Ceci exige une réflexion et une planification, car il existe une grande variété parmi nos paroisses : entre autres, nombre total de paroissiens dans la paroisse à chaque messe, grandeur de l'espace, nécessité de messes en français et en anglais, la proximité d'autres paroisses, etc., etc. Un comité a été créé pour aider chacune des paroisses dans leur préparation pour la reprise des messes ouvertes au public (et donc autres que la messe privée du prêtre), préparations qui nécessitent des décisions locales pour déterminer la composition de l'assemblée selon le maximum en vigueur au moment. Ce comité, composé des abbés Greg Mulligan (St. Alphonsus), Vincent Lusty (région pastorale de Swan Lake) et de moi-même aura à concevoir une ébauche de recommandations et de directives quant à ce processus de reprise d'assemblées liturgiques ouvertes au grand public qui s'étalera sur une période de plusieurs semaines et probablement plusieurs mois jusqu'au moment où même les plus grandes paroisses reviendront au fonctionnement normal, et cela, pour nous tous, sans distanciation physique. Nous chanterons bien des Alléluias et nous sonnerons les cloches longuement ce jour-là!

**Distribution de la communion hors de la messe**

Plusieurs questions continuent à être soulevées en rapport avec ce sujet, tel que comment interpréter les directives diocésaines, et cela, dans des contextes différents, et à de moments différents de l'évolution et ensuite de la dévolution de cette pandémie. Nous nous sommes penchés sur ces questions lors de la rencontre hebdomadaire des doyens tenue le mardi 21 avril.

M. l'abbé Carl Tarnopolski, vg, a préparé un document traitant des principes théologiques et liturgiques à suivre concernant cette question selon le Rituel officiel de l'Église intitulé « La Sainte communion et la dévotion eucharistique en dehors de la messe (1973) ». Un comité, composé des abbés Carl Tarnopolski, Joshua Gundrum et Marcel Carrière, va maintenant concevoir une ébauche de recommandations et de directives quant à la distribution de la communion en dehors des messes privées célébrées par les prêtres. Ce document traitera aussi des différentes phases de relâchement des mesures imposées, c'est-à-dire le changement du maximum de personnes permises dans une espace, de 10 à 25 à 50 et ainsi de suite.

### **Les messes privées des prêtres – maintenant avec la possibilité d'avoir présent un groupe restreint de 10 personnes, qui inclut le prêtre**

Jusqu'ici, nous vous avons demandé de ne pas avoir plus que quatre laïcs à vos messes privées (soit du dimanche ou en semaine). Cette information vous était transmise dans la Mise à jour n° 2 du 3 avril. L'idée était de garder le maximum de personnes à cinq, donc la moitié de ce que les bureaux du médecin hygiéniste permettaient (et permet encore). Or maintenant, les signes qu'apporte le D<sup>r</sup> Roussin semblent indiquer un avenir assez proche où les restrictions pourront être enlevées, petit à petit.

Dans cet esprit, je décrète qu'il est permis dans l'Archidiocèse de Saint-Boniface d'avoir dix (10) personnes présentes à la messe privée du prêtre. Le nombre restreint de 10 personnes inclut le prêtre. Ce décret entre en vigueur immédiatement.

Les directives suivantes énoncées dans la Mise à jour n° 2 du 3 avril 2020 demeurent en vigueur, avec quelques petites modifications qui ont été faites:

- Vous ne pouvez pas lancer d'appel au rassemblement, ni lancer d'invitations (personnelles ou générales), ni faire une rotation de vos paroissiens, ni appeler vos paroissiens pour les demander d'exercer certains ministères (sauf dans des situations où la paroisse fait la diffusion en direct);
- En bref, il ne peut pas y avoir d'invitation, de promotion, de coercition ou même d'influence exercée afin que les paroissiens viennent à l'église pour la messe privée du prêtre. Les églises devraient être barrées pendant la célébration de vos messes privées. Donc, seuls les paroissiens qui ont communiqué avec le pasteur à l'avance, entièrement de leur propre initiative, pour demander de participer à la messe peuvent être présents. Ceci permet au pasteur d'assurer que la participation ne dépasse jamais le nombre maximal, et que la possibilité de contagion est minimisée le plus possible, surtout maintenant alors que nous essayons de maintenir autant que possible le contrôle de la contagion dans cette pandémie.
- Les paroisses peuvent communiquer dans leurs bulletins, et par autre moyen de communication, les dates et les heures de messes. Cependant, pour le moment je demande aux prêtres de ne pas célébrer plus qu'une messe privée par jour y inclut le dimanche. Une exception peut être faite pour une paroisse bilingue, donc une messe dans chaque langue.

En décidant de prendre ces mesures, nous prenons le conseil du médecin hygiéniste en chef du Manitoba, D<sup>r</sup> Brent Roussin, nous disant que les prochaines semaines seront encore critiques et nous devons demeurer très vigilants et disciplinés, le tout pour le bien commun. Donc, ceci continue à nécessiter le plus haut degré de l'isolement physique, ce qui demande que tout le monde reste chez eux.

### **Confirmations**

En étant que nous ne pourrions pas avoir de grandes assemblées dans un proche avenir, tel que pour les célébrations de la Confirmation, j'ai pris la décision d'annuler

complètement mes célébrations de Confirmation jusqu'à la fin juin. Je reprendrais mes Confirmations au printemps prochain.

Toutefois, si le pasteur avec les catéchètes, et après discussion avec les parents des enfants qui allaient être confirmés souhaitent encore que les enfants reçoivent le sacrement de la Confirmation cette année, je suis bien prêt à donner la permission aux prêtres de pouvoir célébrer ce sacrement, que ce soit pour une partie des candidats ou pour le groupe entier. Cependant, je demande aux prêtres de m'envoyer une lettre me demandant la permission.

## **II. Rappels**

### **Rencontre du Conseil diocésain des prêtres**

La rencontre du 21 avril 2020 est maintenant reportée au mardi 5 mai 2020, de 13 h à 15 h 30 (rencontre par téléconférence).

### **Retraite annuelle des prêtres diocésains**

La retraite des prêtres prévue pour le 27 avril au 1er mai 2020 à Wilderness Edge Retreat Centre, à Pinawa, est annulée pour cette année. Cependant, les prêtres sont invités à faire une retraite de cinq jours à un moment au cours de l'année. Ce sujet sera discuté d'une manière plus détaillée à la prochaine téléconférence des doyens.

### **Ordinations**

#### **Au diaconat**

Christian Illunga Mutombo : le vendredi 5 juin 2020, à 9 h 30

#### **Au sacerdoce**

M. le diacre Jean-Baptise (Anh Duy) Nguyen : le samedi 6 juin 2020 à 19 h

M. le diacre Brian Trueman : le samedi 13 juin 2020 à 10 h

Ces messes d'ordinations seront diffusées en direct. Le nombre de gens qui pourront se rassembler pour ces célébrations va dépendre des mesures exigées par les bureaux du médecin hygiéniste en chef du Manitoba à ce moment-là.

### **Clarifications de la part du médecin hygiéniste en chef**

Le 31 mars 2020, notre Coordonnateur des Communications, M. Daniel Bahuaud, a écrit au Gouvernement du Manitoba (le Bureau de la santé publique) pour poser les trois questions suivantes. Nous vous faisons parvenir les réponses que nous avons reçues de la part du Gouvernement du Manitoba.

#### **1. Les églises peuvent-elles toujours accueillir jusqu'à dix personnes à la fois?**

Oui, les lieux de cultes, incluant les églises, peuvent continuer à être ouverts du moins que moins que 10 personnes sont présentes. De plus, vous devez implémenter les mesures nécessaires afin d'assurer que les personnes

présentes au lieu de culte peuvent raisonnablement maintenir une distance d'au moins deux mètres entre eux. (Répondu le 1<sup>er</sup> avril)

**2. Les bureaux diocésains et paroissiaux peuvent-ils demeurer ouverts?**

Les organismes de foi peuvent opérer à distance tout comme les entreprises exclues. Cela veut dire que des membres du personnel peuvent être au bureau pour des raisons de tournage/diffusion/travail de bureau. Cependant, ils doivent respecter les lignes directrices de la distanciation sociale et sont limités à des rassemblements d'un maximum de 10 personnes. (Répondu le 4 avril)

**3. Les églises et d'autres organismes de foi sont-ils considérés des services essentiels?**

Les organismes de foi sont explicitement énumérés dans l'ordre concernant les rassemblements publics; ils ne sont pas inclus sur l'horaire des services essentiels. (Répondu le 4 avril)

**Messes du dimanche (à chaque semaine)**

Célébrant : Mgr Albert LeGatt

**En français** à 9 h

**En anglais** à 10 h 30

On peut accéder aux liturgies via le canal YouTube de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens :

<https://www.youtube.com/channel/UCFLbnkM6HIRYpb4QjiXeBOg/live>

Ou encore sur la page Facebook du diocèse :

<https://www.facebook.com/ArchSaintBoniface/live>

**Veillez noter** : les liturgies commenceront à la seconde près de l'heure de diffusion indiquée. Si vous accédez à Facebook ou à YouTube à l'avance, vous risquez de tomber sur la fin de la liturgie précédente.

**Sonner les cloches de l'église**

Je vous invite à continuer à sonner les cloches de vos églises à midi le dimanche de Pâques et tous les dimanches jusqu'à la Pentecôte, c'est-à-dire jusqu'à la fin du temps de Pâques. Prière de les sonner pendant au moins cinq minutes.

Dans ce contexte, le fait de sonner joyeusement les cloches sert à signaler notre reconnaissance envers les employés de première ligne dans notre société, tous ces milliers de personnes qui quittent leurs maisons et la sûreté de leur bonne santé, pour s'engager à l'ensemble des services essentiels alors que nous, le restant de la population, continuons à vivre nos vies, de façon le plus normale possible, en sécurité et en sachant que nous recevrons les soins nécessaires lorsque nous en aurons besoin.

Cependant, afin que cela puisse avoir un impact maximal, nous devons en informer nos paroissiens par rapport à la raison pour laquelle nous sonnons nos cloches. Si votre paroisse décide d'embarquer dans ce projet, prière d'en informer vos paroissiens à l'avance.

Nous tentons aussi à inviter les autres Églises chrétiennes et même les autres communautés de foi à se joindre à des efforts semblables chacun selon leur tradition et pratique.

**Le Centre archidiocésain demeure ouvert**

Malgré la fermeture du Centre diocésain au public, toutes fonctions diocésaines, y compris celles du bureau de l'Archevêque, de l'administration, et des Services pastoraux, continuent à être offertes à distance avec le minimum possible d'interruptions de service.

*+ Albert LeGatt*

+Albert LeGatt  
Archevêque de Saint-Boniface